



# Résumé du plan d'entreprise 2026/2027 à 2030/2031

Comprenant un résumé du budget d'exploitation, du  
budget des investissements



## Table des matières

1 – Sommaire .....	3
2 – Vue d'ensemble de la SADC .....	4
3 – Contexte d'exploitation .....	8
5 – Revue financière .....	12
Annexe A – Cadre de gouvernance de la SADC .....	23
Annexe B – États financiers et budgets .....	26
Annexe C – Plan d'emprunt .....	30
Annexe D – Réduction des dépenses .....	32
Annexe E – Priorités du gouvernement et orientation .....	33

# 1 – Sommaire

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) protège les dépôts assurables depuis plus de 55 ans. En plus de fournir une assurance-dépôts, elle procède au règlement de ses institutions membres<sup>1</sup> lorsque celles-ci font faillite et elle contribue à la stabilité du système financier canadien. Ses 84 institutions membres comprennent des banques, des coopératives de crédit sous réglementation fédérale et des sociétés de fiducie et de prêt.

Dans son Plan d'entreprise 2026-2027 à 2030-2031, la SADC met délibérément l'accent sur les activités, les capacités et les compétences indispensables à l'exécution de son mandat. La SADC souhaite ainsi favoriser des pratiques plus conséquentes, un meilleur processus décisionnel et sa réussite à long terme. Elle doit, pour ce faire, assurer l'autonomie de son personnel, mobiliser ses intervenants et protéger les déposants. Le plan garantit l'efficacité de la SADC dans l'immédiat et dans l'avenir.

Durant la période visée par le plan, la SADC poursuivra quatre grandes priorités stratégiques : accroître sa capacité d'intervention, entretenir la confiance du public, optimiser l'utilisation des données et faire évoluer le cadre d'assurance-dépôts.

À titre d'autorité de règlement nationale, la SADC doit toujours être prête à intervenir auprès de ses membres en difficulté. Elle renforce les éléments fondamentaux qui soutiennent sa capacité d'intervention, pour pouvoir compter sur des processus décisionnels clairs qui s'appuient sur des procédés et des systèmes fiables. Ses activités mettront l'accent sur un règlement rapide sans fermeture de l'institution en difficulté, mais elle demeurera prête à intervenir si l'institution doit fermer.

En 2026-2027, la SADC veillera à ce que le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts se maintienne entre 65 et 70 % dans l'ensemble du public, en inaugurant une nouvelle stratégie triennale.

La SADC se doit de bien comprendre les tendances du marché des dépôts pour s'acquitter de son mandat et anticiper les transformations du contexte financier. La SADC compte se donner une image plus juste et plus actuelle des dépôts détenus par ses membres, en rehaussant l'accès aux données pertinentes dans l'ensemble de l'organisation et en ayant recours à des outils d'analyse sophistiqués. Grâce à des plateformes de données plus performantes, la SADC s'ouvrira aux plus récentes technologies, dont l'intelligence artificielle (IA), mais sans compromettre la sécurité des données.

---

<sup>1</sup> Aussi appelées « membres » dans le présent document.

Au cours de la période de planification, la SADC évaluera les répercussions sur ses activités de tout changement apporté au cadre d'assurance-dépôts et elle mettra au point un plan de mise à jour de ses politiques, systèmes et communications.

Le présent plan d'entreprise permettra à la SADC de se recentrer sur les éléments fondamentaux qui sous-tendent la confiance du public à son endroit. La SADC compte ainsi rehausser ses capacités de base et affiner ses façons de faire, pour demeurer fin prête à s'acquitter de son mandat dans un contexte toujours changeant.

## Pour en savoir plus sur la SADC

Consultez le site Web ou le Rapport annuel 2025 de la SADC, au [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca) pour en savoir plus.

Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, par courriel, ou par la poste.

### Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada  
50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L2

### Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada  
1200-79, rue Wellington  
Ouest  
C. P. 156  
Toronto (Ontario)  
M5K 1H1

### Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC  
(7232)

**Services d'ATS :** 1-800-465-7735

**Site Web :**  
[www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

**Courriel:**  
[info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca)



**Numéro de catalogue :** CC392-1F-PDF- 1701-7521

## 2 – Vue d'ensemble de la SADC

### Raison d'être et mandat

La SADC est une société d'État fédérale constituée en 1967 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). La *Loi sur la SADC* énonce les quatre volets de son mandat :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement pour ses institutions membres

La SADC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances et du Revenu national. Elle est régie par un conseil d'administration qui regroupe des représentants des secteurs privé et public nommés par le gouvernement du Canada.

La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (capital et intérêts) par catégorie d'assurance-dépôts, dans chaque institution membre. Les catégories de dépôts bénéficiant d'une protection distincte sont au nombre de neuf. Les déposants peuvent donc bénéficier d'une protection supérieure à 100 000 \$, selon la façon dont ils répartissent leur argent. Ils n'ont pas à faire de demande d'assurance-dépôts. La protection est gratuite et automatique s'ils confient leur argent à l'une de nos institutions membres.

À titre d'autorité de règlement, la SADC est responsable du règlement de faillite de ses institutions membres. Si un membre fait faillite, la SADC est autorisée à déployer une panoplie d'outils et de pouvoirs. Elle peut par exemple faciliter ou forcer la vente d'une institution en difficulté, lui fournir un soutien financier, ou établir une institution-relais qui prendra la relève de l'institution défailante jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) – le Canada en compte six –, la SADC pourrait en prendre le contrôle temporairement et la recapitaliser en convertissant certains de ses titres de créance en actions ordinaires. C'est ce que l'on appelle une recapitalisation interne. Lorsqu'un membre ferme ses portes, la SADC rembourse ses dépôts assurés promptement.

Depuis sa création en 1967, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres; elle a ainsi protégé des dépôts assurés se montant à 26 milliards de dollars et appartenant à plus de 2 millions de déposants. Les faillites bancaires sont rares au Canada; la

dernière remonte à 1996. Personne n'a jamais perdu un seul dollar de ses dépôts assurés par la SADC.

## Institutions membres

Chaque institution financière sous réglementation fédérale qui accepte des dépôts de détail au Canada doit adhérer à la SADC. En 2025, la SADC comptait 84 membres. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les diverses catégories.

Institutions membres <sup>2</sup>	
Banques canadiennes et filiales	54
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	13
Coopératives de crédit sous réglementation fédérale	3
Filiales d'institutions financières étrangères	14
<b>Total</b>	<b>84</b>

Les six plus grandes banques canadiennes sont membres de la SADC. Elles ont toutes été désignées banques d'importance systémique nationale (BISN) par le surintendant des institutions financières. Deux d'entre elles sont également reconnues par le Conseil de stabilité financière comme banques d'importance systémique mondiale (BISM).

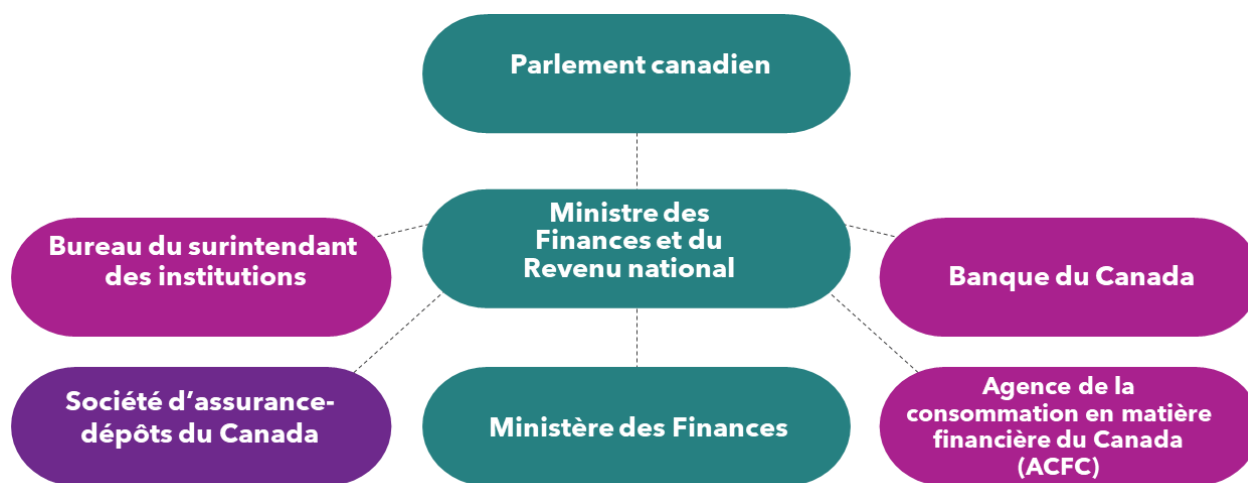
Les sociétés de fiducie et de prêt sont des institutions financières dont les activités s'apparentent à celles des banques. Celles qui sont sous réglementation fédérale adhèrent automatiquement à la SADC.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires sont des coopératives financières qui, entre autres activités, offrent des comptes de chèques et d'épargne, des dépôts à terme et d'autres produits et services financiers.

<sup>2</sup> Institutions membres au 12 novembre 2025

## Collaboration avec le secteur

### Structure



La SADC est l'un des maillons du filet de sécurité financier du Canada, aux côtés du ministère des Finances, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Ensemble, ces organismes collaborent à la surveillance des institutions membres, à la détection et à l'atténuation proactives des risques qui pèsent sur le système bancaire canadien ainsi qu'au soutien de la stabilité du système financier, en analysant les vulnérabilités de l'économie et les politiques publiques pertinentes.

La SADC surveille en permanence la santé financière et les résultats de ses membres, grâce aux examens que le BSIF mène en son nom auprès de ses membres. Lorsqu'une institution représente un risque élevé pour la SADC ou pour le système financier, la SADC peut la soumettre à un examen pour estimer ses risques de perte. Elle s'assure ainsi d'être prête à intervenir pour protéger les déposants.

Hors du pays, la SADC contribue régulièrement à l'élaboration de normes internationales en matière d'assurance-dépôts et de règlement de faillites bancaires. Par ailleurs, le Canada, d'autres pays du G20 et la Commission européenne sont membres du Conseil de stabilité financière (CSF), et plus particulièrement du groupe directeur des règlements de faillite et de ses divers sous-comités et groupes de travail.

## Structure financière

La SADC finance ses activités à même les primes qu'elle perçoit de ses institutions membres. Elle ne reçoit pas de fonds publics.

Sauf exception, les charges d'exploitation de la SADC sont financées par les produits d'intérêts tirés de son portefeuille de placement. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, résultat qui, dans son cas, découle principalement des produits d'intérêts. Au besoin, le ministre des Finances et du Revenu national peut consentir des prêts à la SADC à même le Trésor (voir l'[annexe C – Plan d'emprunt](#)).

Pour en savoir plus sur ce qui précède, consultez le site Web de la SADC à [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca).

## 3 – Contexte d'exploitation

La présente section décrit les facteurs externes et internes qui influent sur le contexte d'exploitation de la SADC. L'orientation stratégique de la SADC découle tant de son mandat que de tous ces facteurs.

### Facteurs externes

#### ***Économie***<sup>3</sup>

À l'heure actuelle, l'économie canadienne est stable, mais fragile.

Après une longue période de resserrement monétaire, les taux d'intérêt sont enfin redescendus<sup>4</sup> de leurs sommets. Voilà qui a procuré un certain répit aux propriétaires de maison, aux nouveaux acheteurs et aux entreprises. L'inflation<sup>5</sup>, principale cause de ces taux élevés, s'est elle aussi stabilisée.

On prévoit une hausse modeste du PIB<sup>6</sup>, le marché du logement commence à peine à se redresser et le chômage n'a jamais été aussi élevé depuis 2016.<sup>7</sup> Le fort endettement, conjugué à la hausse constante des prix du logement, de l'épicerie et d'autres produits essentiels, frappe de plein fouet de nombreux ménages.

À ces tensions intérieures s'ajoutent des risques externes. La question des droits de douane entre les États-Unis et le Canada a envenimé la situation économique, perturbé les chaînes d'approvisionnement et joué sur la demande. Une telle volatilité se répercute directement sur la croissance économique et sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Elle pourrait aussi amener un plus grand nombre d'emprunteurs à faire défaut et d'entreprises à faire faillite. La SADC surveille tous ces risques de très près.

Malgré ces contraintes, le système financier canadien demeure fort et stable. En août 2025, le Fonds monétaire international (FMI), dans son rapport sur la stabilité financière du Canada<sup>8</sup>, a confirmé que notre système est bien réglementé et capable de faire face aux nouveaux risques. La SADC joue un rôle important en protégeant les dépôts assurables des Canadiens et des Canadiennes et en entretenant leur confiance à l'égard du système financier.

<sup>3</sup> Au moment de la rédaction du plan d'entreprise, en septembre 2025)

<sup>4</sup> La Banque du Canada réduit le taux directeur à 2½ % – Banque du Canada

<sup>5</sup> Statistique Canada — Indice des prix à la consommation, août 2025

<sup>6</sup> Statistique Canada – Produit intérieur brut, revenus et dépenses, deuxième trimestre de 2025

<sup>7</sup> Statistique Canada — Enquête sur la population active, septembre 2025

<sup>8</sup> IMF Executive Board Concludes 2025 Financial System Stability Assessment with Canada

## ***Institutions membres***

Dans l'ensemble, la situation financière des membres de la SADC demeure stable, et ceux-ci présentent des niveaux adéquats de capitalisation, de financement et de liquidité. Les secteurs de l'immobilier résidentiel et commercial demeurent aux prises avec des tensions qui nuisent aux bénéficiaires, mais nos membres résistent bien au climat d'incertitude économique. Parallèlement, les types de risques qui causent des tensions – tensions géopolitiques, cybermenaces et autres risques de nature non financière – se transforment.

Le budget 2025 prévoit des modifications à la *Loi sur les banques* qui permettront aux coopératives de crédit sous réglementation fédérale de poursuivre leur croissance au moyen de fusions ou d'acquisition d'actifs, et d'autres modifications à la *Loi sur la SADC* visant à préciser le calcul des primes des membres concernés.

La SADC continuera de surveiller de près les conséquences des risques de nature financière ou autre sur ses institutions membres, pour demeurer fin prête à intervenir en cas de besoin.

## ***Secteur financier et innovation***

Les innovations technologiques, comme les outils financiers qui s'appuient sur l'intelligence artificielle (IA), continuent de transformer le secteur des services financiers et la manière dont le public gère ses finances. Selon les observations de la SADC, les entreprises de technologie financière continuent de croître rapidement et de conclure des partenariats avec ses membres dans le but d'élargir leurs gammes de produits. Les innovations procurent plus de commodité et de nouvelles occasions d'épargne, mais elles s'accompagnent aussi de risques nouveaux. Pour prendre des décisions éclairées, les déposants doivent savoir si les produits qu'ils souscrivent sont couverts ou non par l'assurance-dépôts.

En 2026-2027, la SADC mettra en œuvre des modifications à son *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*. Ce règlement administratif oblige les institutions membres à s'assurer que les déposants reçoivent, en temps opportun, des renseignements clairs et exacts sur l'assurance-dépôts. Il interdit également toute déclaration fausse, trompeuse ou mensongère sur la qualité de membre de la SADC ou sur ce qui est couvert par l'assurance-dépôts. Par exemple, nos membres doivent afficher le logo mauve en forme de cadenas à l'entrée de leurs succursales, sur leurs GAB et dans leurs applications mobiles. Ce logo indique aux déposants que l'institution financière avec laquelle ils font affaire est bien membre de la SADC.

Pour ne pas se laisser dépasser par l'évolution du secteur financier, il importe aussi de s'assurer que le cadre fédéral d'assurance-dépôts continue de bien protéger les déposants et de soutenir la stabilité du système. L'étude du cadre d'assurance-dépôts que la SADC a menée en 2024 a conclu que ce cadre demeure solide, mais qu'il pourrait mieux protéger certains groupes de déposants, comme les petites entreprises. La SADC a transmis les conclusions de son étude au ministère des Finances, aux fins d'analyse. En août 2025, le ministère a entrepris son propre examen du cadre d'assurance-dépôts fédéral. La SADC s'en réjouit et se tient prête à mettre en œuvre tout changement exigé par le ministre des Finances et du Revenu national. En parallèle, la SADC continue d'évaluer ses modalités de protection ainsi que les conséquences sur son fonctionnement d'innovations numériques, comme les cryptomonnaies stables et les dépôts convertis en jetons.

### ***Sensibilisation du public***

Pour entretenir la confiance du public à l'égard de la SADC et de l'assurance-dépôts fédérale, la SADC mise avant tout sur des activités de sensibilisation. Des études démontrent que les déposants qui connaissent la SADC sont deux fois plus susceptibles de rester avec leur banque si celle-ci connaît des difficultés. Nos activités de sensibilisation soutiennent aussi la confiance à l'égard du système bancaire canadien, ce qui réduit du même coup les risques de panique bancaire<sup>9</sup>. Nos propres études démontrent que 85 % des gens qui connaissent la SADC sont portés à faire affaire avec nos membres, comparativement à 54 % de ceux qui ne la connaissent pas.

Investir année après année dans la sensibilisation du public porte ses fruits : en 2025, nous avons atteint des niveaux records. Pour la toute première fois, le taux de sensibilisation des femmes (un groupe démographique important) a atteint 61 %, près du sommet de notre fourchette cible de 57 à 62 %. Dans l'ensemble du public, le taux a dépassé la fourchette cible de 60 à 65 % pour s'établir à 69 %.

---

<sup>9</sup> On parle de panique bancaire quand un grand nombre de déposants s'empressent de retirer leur argent parce qu'ils craignent que leur institution fasse faillite ou devienne insolvable.

## Facteurs internes

### ***Ressources humaines et culture d'entreprise***

La SADC a obtenu, trois années de suite, la certification de l'institut canadien Great Place to Work<sup>MD</sup>. Elle a par ailleurs été classée en 2025, pour une deuxième année, parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

La SADC tient à faire le nécessaire pour que tous ses employés puissent progresser, s'épanouir et être eux-mêmes au travail. C'est là un élément fondamental de sa culture d'entreprise.



### ***Cybersécurité***

Le domaine de la cybersécurité évolue plus rapidement que jamais, car il faut désormais composer avec des attaques qui font appel à l'IA et sont plus adaptatives, plus intelligentes et plus difficiles à détecter.

La SADC surveille de près les cyberrisques, elle peaufine ses méthodes et elle collabore avec ses fournisseurs et d'autres entités gouvernementales dans le but de renforcer les contrôles techniques internes qui protègent ses systèmes et ses données.

### ***Gestion du risque d'entreprise***

Le risque est inhérent à toutes les activités de la SADC. Elle choisit de prévoir, de gérer et d'atténuer les risques suivant une approche proactive et stratégique, puisqu'il lui faut s'exposer à des risques en connaissance de cause pour réaliser ses objectifs prioritaires.

Les pratiques de gestion des risques de la SADC s'alignent sur la Politique de gestion du risque d'entreprise approuvée par le conseil d'administration et sur le cadre connexe, qui ensemble définissent des règles de gouvernance et des processus structurés. Ces pratiques sont également appuyées par des énoncés d'appétence au risque approuvés par le CA. En plus de gérer constamment ses risques principaux, la SADC surveille activement les tendances externes, l'évolution de la réglementation et la conjoncture afin de recenser les risques nouveaux et d'estimer leur incidence éventuelle sur ses objectifs et ses intervenants.

## 4- Priorités et projets

Au cours de la période de planification, la SADC se concentrera sur des éléments fondamentaux : sa raison d'être, son exploitation rigoureuse et ses services de base. Elle veillera à être en mesure de remplir efficacement son mandat aujourd'hui et à long terme.

Quatre priorités stratégiques primeront durant la période de planification :

1. **Accroître sa capacité d'intervention**
2. **Entretenir la confiance du public**
3. **Optimiser l'utilisation des données**
4. **Faire évoluer le cadre d'assurance-dépôts**

Pour juger de ses progrès à l'égard de ces priorités, la SADC a défini des projets précis et assortis de cibles mesurables.

### 1. Accroître sa capacité d'intervention

À titre d'autorité de règlement nationale, la SADC doit toujours être prête à intervenir auprès de membres en difficulté. Au cours de la période de planification, elle renforcera les éléments fondamentaux qui soutiennent sa capacité d'intervention, pour pouvoir compter sur des processus décisionnels clairs qui s'appuient sur des procédés et des systèmes fiables. Ses activités mettront l'accent sur un règlement rapide sans fermeture de l'institution en difficulté, mais elle demeurera prête à intervenir si l'institution doit fermer.

#### ***A. La SADC est prête à intervenir.***

À long terme, la SADC souhaite être en mesure de procéder au règlement d'un membre sans le fermer dans un délai de 48 heures suivant l'événement déclencheur. Dans ce but, d'ici la fin de l'exercice 2026-2027, la SADC recensera les obstacles à la vente rapide d'une institution membre, elle dressera un plan pour éliminer ces obstacles et elle mettra en place des mesures d'atténuation temporaires, s'il y a lieu.

Conformément au *Règlement administratif de la SADC sur la planification des règlements de faillite*, chaque BISN au pays est tenue d'élaborer et de soumettre un plan de règlement de faillite et d'évaluer ses propres capacités de règlement. La SADC collabore de près avec les BISN pour faire en sorte que ces plans soient crédibles et réalisables, de sorte qu'elle soit bien placée pour gérer les risques éventuels.

Elle prépare aussi des plans de règlement pour ses institutions membres de petite et moyenne taille. Au cours de la période de planification, la SADC tiendra à jour ces plans de règlement et s'assurera que les stratégies demeurent crédibles.

### ***B. Le financement ex ante de la SADC demeure prudent et crédible.***

La loi oblige la SADC à disposer d'un fonds d'assurance-dépôts, appelé fonds *ex ante*, qui lui permettrait de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre d'un règlement. La SADC fait croître ce fonds lorsque la conjoncture est stable, pour ne pas être obligée de hausser les primes de ses membres lorsque leur situation financière est plus difficile ou que certaines font faillite.

La SADC est sur le point d'atteindre sa cible de financement à court terme (85 points de base). Elle va donc entreprendre un examen en profondeur de la taille de son fonds *ex ante*, de sa cible, de sa provision et de sa politique de placement. Cet examen garantira que le niveau de financement *ex ante* demeure prudent et crédible et il s'appuiera sur les conclusions de l'examen du cadre d'assurance-dépôts mené par le gouvernement.

## **2. Entretenir la confiance du public**

Face à la montée des risques, il importe plus que jamais que le plus grand nombre possible de déposants connaissent la SADC et le régime fédéral de protection des dépôts, pour réduire le risque de panique bancaire et entretenir la confiance à l'égard du secteur financier canadien.

En 2026-2027, la SADC exécutera le premier volet de sa nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public. Le but sera de maintenir dans une fourchette de 65 à 70 % le taux de sensibilisation du grand public. Pour y parvenir, nous miserons sur des campagnes de publicité et nous continuerons de valider nos messages et nos éléments créatifs au moyen de divers outils qualitatifs et quantitatifs, dont des sondages, des analyses et des groupes de discussion, pour qu'ils inspirent confiance et demeurent pertinents et accessibles au plus grand nombre.

## **3. Optimiser l'utilisation des données**

La SADC a toujours su utiliser l'information dont elle dispose pour s'acquitter de son mandat et prévoir l'évolution du paysage financier canadien. En 2026-2027, elle fera encore mieux et rehaussera son infrastructure de données et d'analyse pour tirer profit de toutes les données disponibles et des technologies nouvelles. Cet investissement permettra à la SADC de continuer d'intégrer toutes les données et tous les outils pertinents dans un contexte toujours changeant. En regroupant diverses sources de données et en procédant à leur analyse rigoureuse, la SADC optimisera son pouvoir décisionnel et sa capacité de repérer rapidement les nouveaux risques.

En 2026-2027, la SADC commencera à déployer le projet de modernisation de sa plateforme de données. C'est là un volet essentiel d'une stratégie plus vaste qui permettra la prise de décisions stratégiques fondées sur les données. Grâce à la modernisation de sa plateforme de données, la SADC devrait être en mesure d'exploiter de plus amples sources de données pour accroître son adaptabilité et son agilité, rehausser sa compréhension et sa prise de décisions, mieux analyser les risques et respecter la réglementation.

Par ailleurs, la SADC continuera de participer au projet pluriannuel de modernisation de la collecte de données (MCD), en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada. En faisant migrer cette source de données sur une plateforme moderne, la SADC s'assurera d'avoir accès aux données réglementaires dont elle a besoin pour prendre des décisions éclairées par le risque et s'adapter de manière proactive à l'évolution du contexte de risque canadien.

#### **4. Faire évoluer le cadre d'assurance-dépôts**

Les innovations numériques transforment à toute vitesse le secteur financier et la manière dont le public gère ses finances. Le régime d'assurance-dépôts doit s'adapter à cette transformation pour continuer de bien protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier. L'étude que la SADC a menée en 2024 a confirmé que, dans son état actuel, son cadre d'assurance-dépôts est solide, mais qu'il serait possible d'optimiser la protection de certains types de déposants, comme les petites entreprises. D'ici la fin de la période de planification, la SADC aura modernisé son cadre d'assurance-dépôts en analysant les nouveaux produits mis en marché, en évaluant les besoins des déposants et en recommandant des politiques garantissant la pertinence de cette protection et la confiance qu'elle inspire. La SADC veillera à ce que ce cadre s'appuie sur des outils de vérification de la conformité et sur le soutien transparent des parties intéressées.

##### ***A. Examen du cadre d'assurance-dépôts***

La SADC continuera de collaborer à l'examen du cadre d'assurance-dépôts fédéral que le ministère des Finances a entrepris en août 2025. La SADC évaluera les répercussions sur ses activités de tout changement apporté au cadre d'assurance-dépôts et mettra au point un plan de mise à jour de ses politiques, systèmes et communications.

##### ***B. Répercussions des innovations numériques***

La SADC continuera d'évaluer ses modalités de protection ainsi que les conséquences sur son fonctionnement d'innovations numériques, comme les cryptomonnaies stables et les dépôts convertis en jetons. La SADC souhaite que le Canada dispose d'un

régime d'assurance-dépôts pertinent et efficace qui inspire la confiance des déposants. C'est pourquoi elle entend évaluer les besoins des déposants, analyser les nouveaux produits et recommander des politiques et des mesures législatives au ministère des Finances, s'il y a lieu. La SADC continuera de s'assurer que ses règlements administratifs sont respectés et que les émetteurs de nouveaux produits ne font pas de déclarations fausses ou trompeuses au sujet de la protection d'assurance-dépôts.

## 5 – Revue financière

L'objectif du plan financier est de faire en sorte que la SADC possède la capacité et les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité. Le plan financier témoigne de la volonté de la SADC de se concentrer sur son état de préparation, ses activités essentielles et son efficacité. Il prévoit une réduction des dépenses conséquente avec les attentes qui découlent de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. Ces attentes et les changements apportés au plan des dépenses de la SADC pour y satisfaire sont présentés à l'[annexe D – Réduction des dépenses](#).

Le plan financier ne prend pas en compte une éventuelle intervention auprès d'une institution membre en difficulté, des modifications législatives ou tout autre projet important non planifié qui risquerait d'avoir une incidence sur les ressources de la SADC. Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle demanderait au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont présentés à l'[annexe B – États financiers et budgets](#). Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont le volume des dépôts assurés, le niveau du financement *ex ante*, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les primes versées par les institutions membres, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Chacun de ces éléments est détaillé ci-après.

### Dépôts assurés

Chaque année, les institutions membres soumettent leur Déclaration des dépôts assurés en date du 30 avril. La croissance présumée pour la période de planification change en fonction de divers facteurs, dont la conjoncture économique en général, les taux d'intérêt, l'évolution du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne des consommateurs entre divers instruments financiers. Pour l'exercice 2026-2027, on suppose une croissance annuelle des dépôts assurés de 3 %.

### Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un fonds *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de ses institutions membres. Le montant de cette source de financement

correspond à la somme des résultats non distribués de la SADC et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. Au moment de la préparation du plan, la SADC prévoyait atteindre cette cible au cours du deuxième semestre de l'exercice 2025-2026. Une fois atteinte sa cible à court terme, la SADC compte passer en revue ses besoins de financement dans le but de mettre à jour sa cible et le calendrier correspondant.

Les produits tirés des placements proviennent du portefeuille de placement de la SADC, qui est composé de titres de créance à faible risque et très liquides émis par le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux.

La *Loi sur la SADC* autorise la SADC à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2025, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 38 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances et du Revenu national. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés.

Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourront être autorisés par la gouverneure en conseil et le ministre des Finances et du Revenu national si, de l'avis de ce dernier, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

La SADC présume qu'aucun emprunt ne sera nécessaire durant la période de planification.

## **Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

Cette provision résulte d'une évaluation du risque global des institutions membres selon : i) l'exposition aux pertes; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillances; et iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre.

Selon les prévisions, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de la hausse projetée de l'exposition aux risques. Toutes les autres données

servant au calcul de la provision sont fondées sur les renseignements disponibles au 30 septembre 2025.

## Primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*.

Les taux de prime de l'exercice comptable des primes 2026 (exercice 2026-2027) devraient être les suivants, soit les mêmes que pour l'exercice comptable des primes 2025 :

<b>Catégorie 1</b>	7,5 points de base des dépôts assurés
<b>Catégorie 2</b>	9,0 points de base des dépôts assurés
<b>Catégorie 3</b>	13,5 points de base des dépôts assurés
<b>Catégorie 4</b>	24,3 points de base des dépôts assurés
<b>Catégorie 5</b>	33,3 points de base des dépôts assurés

La SADC estime que les produits tirés des primes de l'exercice 2026-2027 s'établiront à 1 034 millions de dollars.

## Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun de ces risques. L'examen annuel de ces politiques permet de s'assurer qu'elles demeurent adéquates et prudentes.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. Durant l'exercice 2026-2027, les produits tirés des primes devraient atteindre 366 millions de dollars, compte tenu d'un taux de rendement moyen hypothétique de 3 % de la trésorerie et des placements.

## Budget d'exploitation

La SADC ne reçoit pas de fonds publics. Elle finance toutes ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres, qui sont calculées en fonction du volume de leurs dépôts assurés.

Le budget d'exploitation s'établit à 73,6 millions de dollars pour l'exercice 2026-2027, soit moins que les 85 millions prévus pour l'exercice antérieur. Ce chiffre reflète les économies souhaitées par le gouvernement à la suite de son examen exhaustif des dépenses.

La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

La SADC s'attend à ce que ses charges d'exploitation diminuent après l'exercice 2026-2027. Les changements apportés au plan des dépenses de la SADC pour satisfaire aux attentes découlant de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement sont décrits à l'[annexe B \(figure 5\)](#) et à l'[annexe D – Réduction des dépenses](#).

## **Budget des investissements**

Le budget des investissements pour l'exercice 2026-2027 est de 0,7 million de dollars, soit 0,2 million de plus que le montant anticipé pour l'exercice précédent. La SADC s'attend à ce que ses investissements diminuent annuellement après l'exercice 2026-2027.

Un résumé du budget des investissements est présenté à l'[annexe B \(figure 6\)](#).

## **Résultats de l'exercice 2024-2025 comparativement au plan**

### ***État de la situation financière***

Au 31 mars 2025, le total des actifs se montait à 10 246 millions de dollars, en hausse de 57 millions (0,6 %) par rapport au total de 10 189 millions annoncé dans le plan. Cette augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que prévu, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement. À la même date, le total des passifs correspondait à 2 186 millions de dollars, en baisse de 380 millions (15 %) par rapport au total de 2 566 millions prévu dans le plan. Cette diminution s'explique en premier lieu par le montant moins élevé que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

### ***État du résultat global***

Le bénéfice net pour l'exercice 2024-2025 s'est établi à 1 211 millions de dollars, alors que le plan prévoyait un bénéfice net de 928 millions. Cet écart de 283 millions de dollars (30 %) s'explique surtout par la diminution de la provision pour pertes, qui était estimée à 250 millions, et par la hausse plus marquée que prévu (de 45 millions) des

produits tirés des primes, facteurs contrebalancés en partie par une hausse plus faible que prévu (de 20 millions) des produits tirés des placements.

## Prévisions pour l'exercice 2025-2026 comparativement au plan

La présente section comporte des données financières prospectives, fondées sur certaines hypothèses, en date du 30 septembre 2025. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions. Le bénéfice net prévu pour l'exercice 2025-2026 est de 1 429 millions de dollars, alors que le plan prévoyait 1 139 millions. En voici la ventilation :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2025-2026		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	1 158	1 029	129	13 %
Produits tirés des placements	313	296	17	6 %
(Diminution) Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(100)	50	(150)	(300 %)
Charges d'exploitation	85	82	3	4 %
Charge d'impôt	57	54	3	6 %
<b>Résultat net</b>	<b>1 429</b>	<b>1 139</b>	<b>290</b>	<b>25 %</b>

### Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2025-2026 de la SADC prévoyait des produits tirés des primes de 1 029 millions de dollars pour l'exercice, mais la direction les estime maintenant à 1 158 millions. Le plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique l'écart de 129 millions de dollars (13 %) entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.

### Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements correspond à 313 millions de dollars, soit 17 millions (6 %) de plus que les 296 millions annoncés dans le plan, surtout parce que le solde des placements a été plus élevé que prévu.

### Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision devrait diminuer de 100 millions de dollars, alors que le plan prévoyait une augmentation de 50 millions. Cet écart de 150 millions s'explique par une probabilité de défaillance plus faible et par une diminution des risques de perte par rapport aux hypothèses utilisées au moment de l'élaboration du plan.

## **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025-2026 devraient atteindre 85 millions de dollars, soit 3 millions de plus que les 82 millions prévus dans le plan. Des coûts non récurrents liés à une restructuration organisationnelle en sont la cause.

## Annexe A – Cadre de gouvernance de la SADC

La SADC a à cœur de maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente annexe renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du CA et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la SADC pour répondre aux attentes du public en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Société d'État dont la raison d'être est la protection du public, la SADC a à cœur d'exécuter son mandat de manière à répondre aux attentes des déposants et du Parlement. Dans cet esprit, elle examine et met à jour régulièrement sa structure, ses politiques et ses processus pour qu'ils demeurent adéquats et en phase avec les meilleures pratiques.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est constitué des personnes suivantes :

- un président
- six administrateurs du secteur privé
- six administrateurs désignés d'office :
  - la présidente et première dirigeante de la SADC
  - le gouverneur de la Banque du Canada
  - le sous-ministre des Finances
  - la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
  - le surintendant des institutions financières
  - un surintendant adjoint des institutions financières, ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nommé par le ministre des Finances et du Revenu national

Comme le prévoit la *Loi sur la SADC*, un administrateur nommé d'office (autre que la première dirigeante de la SADC et le surintendant adjoint des institutions financières) peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du CA; ce substitut est réputé être un membre du conseil lorsqu'il assiste à ces réunions.

Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient repérés et gérés de façon adéquate. La charte du CA précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. La composition du CA et de ses comités est exposée ci-après.

## **Comités du CA**

Le CA est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et des ressources humaines et le Comité du risque. Le CA peut aussi former des comités spéciaux en cas de besoin, pour l'aider à remplir ses fonctions et assurer un examen exhaustif de questions clés.

### **Comité d'audit**

Le Comité d'audit appuie le CA dans ses fonctions de surveillance de ce qui suit : intégrité des états financiers de la SADC, processus d'établissement de rapports financiers, budgets annuels d'exploitation et des investissements. Cette responsabilité englobe les budgets des projets importants, comme les systèmes internes de comptabilité et de contrôle financier, la fonction d'audit interne et tout examen spécial mené au titre de la LGFP.

### **Comité de gouvernance et des ressources humaines**

Ce comité appuie le CA dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise auxquels doit répondre la SADC. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la SADC. Il supervise les occasions d'apprentissage qui permettent aux administrateurs de se tenir au fait des nouvelles tendances en matière de gouvernance et de s'en inspirer. Il contribue également à la planification de la relève du président du conseil, des administrateurs du secteur privé, de la première dirigeante et des hauts dirigeants; il évalue les priorités annuelles de la première dirigeante et fait des recommandations à leur égard; il supervise l'évaluation du rendement de cette dernière. Il supervise également les politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés.

### **Comité du risque**

Le Comité du risque épaulé le CA dans son travail de surveillance du cadre de gestion du risque d'entreprise et de recensement, d'évaluation et de gestion des risques les plus importants. Notamment les risques stratégiques, de préparation à un règlement, opérationnels, financiers, organisationnels et de réputation qui pourraient nuire à l'exécution du mandat de la SADC. Le comité s'intéresse également aux risques liés aux institutions membres et il recommande au CA des stratégies d'atténuation des risques, de règlement et liés à l'état de préparation.

## Dirigeants de la SADC

La SADC compte six dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC, puis communiqués au ministre des Finances et du Revenu national. Le CA nomme les cinq autres dirigeants de la SADC.

Dirigeants de la SADC :

- **Gina Byrne**, présidente et première dirigeante
- **Samantha Rahim**, vice-présidente, Technologies et Données
- **Jordan Rosenbaum**, chef des services financiers
- **Sheila Salloum**, vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres
- **Nadine Saryeddine**, chef de la gestion des risques
- **Christa Walker**, vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la

## Annexe B – États financiers et budgets

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de la SADC sont respectivement présentés aux figures 1 à 4. Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le [chapitre 5 – Revue financière](#) traite des hypothèses et des données qui ont servi à la préparation des états financiers ci-dessous.

**Figure 1**

État condensé et projeté de la situation financière au 31 mars <i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
<b>ACTIFS</b>								
Trésorerie	14	12	13	13	13	13	13	13
Titres de placement	10 221	11 385	11 534	12 786	14 104	15 499	16 972	18 526
Immobilisations	3	11	3	4	4	4	4	4
Actifs au titre de droits d'utilisation	5	4	4	4	3	2	1	8
Autres actifs	3	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>10 246</b>	<b>11 412</b>	<b>11 554</b>	<b>12 807</b>	<b>14 124</b>	<b>15 518</b>	<b>16 990</b>	<b>18 551</b>
<b>PASSIFS</b>								
Fournisseurs et autres créiteurs	11	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 150	2 450	2 050	2 150	2 250	2 350	2 450	2 550
Obligations locatives	6	5	5	5	4	3	2	8
Autres passifs	19	5	5	5	5	5	5	5
Total des passifs	2 186	2 465	2 065	2 165	2 264	2 363	2 462	2 568
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Résultats non distribués	8 060	8 947	9 489	10 642	11 860	13 155	14 528	15 983
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 246</b>	<b>11 412</b>	<b>11 554</b>	<b>12 807</b>	<b>14 124</b>	<b>15 518</b>	<b>16 990</b>	<b>18 551</b>

**Figure 2**

État condensé et projeté du résultat global								
Exercice terminé le 31 mars								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
<b>PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>								
Produits tirés des primes	986	1 029	1 158	<b>1 034</b>	1 067	1 107	1 152	1 199
Produits tirés des placements	253	296	313	<b>366</b>	406	448	492	539
	<u>1 239</u>	<u>1 325</u>	<u>1 471</u>	<u><b>1 400</b></u>	<u>1 473</u>	<u>1 555</u>	<u>1 644</u>	<u>1 738</u>
<b>CHARGES</b>								
Charges d'exploitation	87	82	85	<b>74</b>	71	64	64	64
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assu	(100)	50	(100)	<b>100</b>	100	100	100	100
	<u>(13)</u>	<u>132</u>	<u>(15)</u>	<u><b>174</b></u>	<u>171</u>	<u>164</u>	<u>164</u>	<u>164</u>
Résultat net avant impôt	1 252	1 193	1 486	<b>1 226</b>	1 302	1 391	1 480	1 574
Charge d'impôt	(41)	(54)	(57)	<b>(73)</b>	(84)	(96)	(107)	(119)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<u>1 211</u>	<u>1 139</u>	<u>1 429</u>	<u><b>1 153</b></u>	<u>1 218</u>	<u>1 295</u>	<u>1 373</u>	<u>1 455</u>

**Figure 3**

État condensé et projeté des variations des capitaux propres								
Exercice terminé le 31 mars								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
<b>RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>								
Solde au début de l'exercice	6 849	7 808	8 060	<b>9 489</b>	10 642	11 860	13 155	14 528
Total du résultat global	1 211	1 139	1 429	<b>1 153</b>	1 218	1 295	1 373	1 455
<b>SOLDE, À LA FIN</b>	<u>8 060</u>	<u>8 947</u>	<u>9 489</u>	<u><b>10 642</b></u>	<u>11 860</u>	<u>13 155</u>	<u>14 528</u>	<u>15 983</u>

Figure 4

Tableau condensé et projeté des flux de trésorerie								
Exercice terminé le 31 mars								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>								
Résultat net	1 211	1 139	1 429	1 153	1 218	1 295	1 373	1 455
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(253)	(296)	(313)	(366)	(406)	(448)	(492)	(539)
Charge d'impôt	42	54	57	73	84	96	107	119
Autres	9	—	—	1	—	—	—	8
Variation du fonds de roulement :								
(Diminution) Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assuran	(100)	50	(100)	100	100	100	100	100
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	227	296	313	366	406	448	492	539
Impôt sur le résultat payé	(39)	(54)	(57)	(73)	(84)	(96)	(107)	(119)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	1 096	1 189	1 329	1 254	1 318	1 395	1 473	1 563
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)	(0)
Achat de titres de placement	(3 206)	(3 250)	(3 440)	(3 365)	(3 429)	(3 506)	(3 584)	(3 674)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	2 113	2 063	2 112	2 113	2 112	2 112	2 112	2 112
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(1 093)	(1 188)	(1 329)	(1 253)	(1 317)	(1 394)	(1 472)	(1 562)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>								
Paiement en principal sur les obligations locatives	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie	2	—	(1)	—	—	—	—	—
Trésorerie, au début	12	12	14	13	13	13	13	13
<b>TRÉSORERIE, À LA FIN</b>	14	12	13	13	13	13	13	13

Figure 5

Budget d'exploitation								
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>								
Salaires et autres frais de personnel	42,6	42,9	49,4	37,2	38,2	38,2	38,2	38,2
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires	7,2	7,3	6,1	4,7	3,7	1,3	1,9	1,7
Frais généraux	13,1	7,3	7,2	5,7	5,3	4,8	4,9	5,0
Locaux	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6
Sensibilisation du public	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Traitement de données	14,9	15,7	13,4	17,0	14,8	10,2	9,8	9,9
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	86,6	82,3	85,1	73,6	71,1	63,6	63,9	63,9

**Figure 6**

Budget des investissements <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Coûts de développement de logiciels	—	—	—	300	300	—	—	—
Matériel informatique	207	300	380	400	75	350	75	75
Mobilier et matériel	—	—	20	—	—	—	—	—
Améliorations locatives	197	300	100	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	404	600	500	700	375	350	75	75

## Annexe C – Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la *Loi sur la SADC* et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

En vertu du paragraphe 10.1(1) de la *Loi sur la SADC*, le ministre des Finances et du Revenu national peut, à la demande de la SADC, consentir des prêts à celle-ci à même le Trésor et en fixer les modalités. Au besoin, la SADC emprunterait des fonds au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État et en vertu de l'entente de services correspondante conclue avec le ministère des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(2) de la *Loi sur la SADC*, la société d'État peut aussi emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets ou de tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la LGFP, la SADC doit, avant de procéder à une opération d'emprunt, obtenir l'approbation du ministre des Finances et du Revenu national quant au moment et aux modalités de l'opération. Au 31 décembre 2025, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 38 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et le ministre des Finances si, de l'avis de ce dernier, il y va de la stabilité ou de l'efficience du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

Au 31 décembre 2025, la SADC n'avait aucune dette. Le présent plan d'entreprise suppose que la SADC n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention à l'égard d'une institution membre en difficulté, ou si une institution membre venait à faire faillite, la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt. Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir les stratégies optimales. Il se pourrait que la SADC puise en premier lieu dans son portefeuille de placement pour réunir les liquidités nécessaires.

## Contrats de location

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation du ministre des Finances concernant les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 5 % de l'actif total de la société d'État ou 10 millions de dollars.

La SADC n'est pas liée par un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

## Annexe D – Réduction des dépenses

La SADC a reçu du ministre des Finances et du Revenu national une directive indiquant qu'elle est tenue de respecter l'esprit et l'intention de l'examen exhaustif des dépenses (EED) du gouvernement. En résumé, on demande à la SADC de dégager des économies de :

- 7,5 % en 2026-2027
- 10,0 % en 2027-2028
- 15,0 % en 2028-2029 et les années subséquentes

Les budgets d'exploitation pour la période de planification comprennent des réductions de coûts correspondant aux attentes ci-dessus. Pour réaliser ces économies, la SADC a mené un examen complet des priorités, des ressources et des possibilités de réaffectation. Les réductions touchent principalement les frais de personnel, les honoraires et le traitement des données.

Le tableau ci-après résume les changements apportés au plan des dépenses de la SADC.

Plan de dépenses (\$ millions)						
Type de dépenses	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Coûts d'exploitation	-5,5	-7,3	-11,0	-11,0	-11,0	-45,8

## Annexe E – Priorités du gouvernement et orientation

### Gouvernement ouvert et transparence

Les efforts de transparence de la SADC prennent plusieurs formes : publication sur son site Web de renseignements sur la protection des dépôts et les outils de règlement, publication proactive de renseignements prescrits sur le site « Gouvernement ouvert » et activités de relations externes. Il va sans dire qu'elle produit également tous les rapports exigés par la loi.

Son souci de transparence et de reddition de comptes se manifeste de multiples façons :

- Elle remet chaque année au Parlement, entre autres documents officiels, un [rapport annuel](#) et un [résumé du plan d'entreprise](#) qui fait état de ses priorités stratégiques pour la prochaine période quinquennale et des ressources nécessaires à leur réalisation.
- Elle prépare des [rapports financiers trimestriels](#) qui présentent les états financiers consolidés du trimestre et de la période écoulée depuis le début de l'exercice.
- Elle affiche sur son site Web ses rapports relatifs à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).
- Elle affiche régulièrement les dépenses en matière de déplacement et d'accueil de tous ses cadres supérieurs, du président du CA et des administrateurs du secteur privé. Chaque année, elle produit un [rapport des dépenses annuelles de déplacements, d'accueil et de conférences](#), ventilé par catégorie de dépenses.
- S'il y a lieu, elle publie également les rapports ci-dessus sur le site « Gouvernement ouvert » (<https://ouvert.canada.ca/fr>), conformément aux règlements du Conseil du Trésor.

La SADC tient à enrichir l'information qu'elle destine au public, afin d'inspirer confiance en son mandat et en sa capacité à soutenir la stabilité du système financier.

### Culture d'entreprise et milieu de travail sain

Le milieu de travail joue un rôle crucial dans la vie professionnelle des employés. La SADC attache une grande importance à la santé et à la sécurité psychologiques en milieu de travail. C'est pourquoi elle organise des séances d'information et offre un soutien accru (outils, services et ressources) relativement à la santé mentale. Le mode de travail hybride offre toute la souplesse nécessaire pour préserver le bien-être, l'équilibre travail-vie personnelle et la sécurité de son personnel.

Par ailleurs, les valeurs de la SADC (le travail à l'unisson, par exemple) colorent tous ses programmes liés aux ressources humaines, du recrutement à la formation et au perfectionnement. Ces valeurs se trouvent aussi dans les énoncés sur l'appétence au risque de la SADC.

La SADC ne tolère aucunement le harcèlement en milieu de travail ou le manque d'ouverture à l'autre et à la diversité. Il est essentiel que nos employés considèrent leur milieu de travail comme un lieu de confiance, pour s'acquitter de leurs fonctions du mieux qu'ils peuvent. Chaque année, les employés doivent suivre une formation sur des questions éthiques et attester de leur respect de la Politique de prévention du harcèlement et de la violence et d'autres codes et politiques connexes.

## **Relations avec les peuples autochtones**

La SADC appuie l'initiative « Bâtir un avenir meilleur » d'Indspire. Il s'agit d'un programme de bourses qui aide des femmes autochtones au Canada à poursuivre des études supérieures. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans l'intérêt à long terme de ces personnes, de leurs familles, de leurs communautés et de tout le Canada. La SADC gère, en collaboration avec Indspire, le processus de demande pour les étudiantes autochtones.

Chaque année, la SADC décerne à des étudiantes autochtones dix bourses, dont cinq dans des domaines qui la concernent, comme l'économie et les finances, l'administration et l'exploitation, les technologies de l'information (TI) et la cybersécurité. Elle informe les boursières des possibilités d'emploi à son service, dans le but d'enrichir son bassin de candidats issus d'un groupe marginalisé et d'œuvrer à la réconciliation.

## **Diversité, équité en matière d'emploi et inclusion**

La SADC veille à satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, au moyen d'un plan axé sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). La SADC produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi. On y présente les multiples stratégies et activités qui l'aident à conserver des effectifs dont la composition est représentative de la diversité canadienne.

Dans le cadre de son plan d'équité en matière d'emploi, et pour que les membres des groupes désignés se sentent bien accueillis, la SADC collabore avec des établissements accrédités et diverses agences et associations pour les informer de ses possibilités

d'emploi. Son but est de se constituer un bassin de candidats qui fasse vraiment place à la diversité.

La SADC veille toujours à ce que la composition de ses effectifs rende compte de la diversité de la population et à ce que son personnel éprouve un véritable sentiment d'appartenance. Le bien-être des employés, la diversité et la dualité linguistique sont les piliers de sa culture d'entreprise.

## **Accessibilité**

La SADC se conforme à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en soumettant un plan à cet égard et des rapports d'étape. Pour ce faire, la SADC consulte les personnes les mieux placées pour parler d'accessibilité, c'est-à-dire des personnes handicapées. Chaque année, la SADC fait appel à un groupe consultatif composé de personnes avec des handicaps visibles et invisibles. Leurs précieuses observations aident la SADC à comprendre les besoins de ces personnes et à établir les objectifs qui figurent dans son plan sur l'accessibilité et dans ses rapports d'étape. Elle publie chaque année le nombre de personnes handicapées qu'elle emploie, dans le cadre de son rapport sur l'équité en matière d'emploi.

La mise en œuvre du plan sur l'accessibilité 2026-2028 témoigne de notre détermination à prendre en compte la réalité des personnes handicapées et à améliorer continuellement l'accessibilité pour toutes les parties prenantes. En complément de ces efforts, la SADC a créé en 2025 une formation à l'interne qu'elle recommande à tous ses employés, intitulée *Approvisionnement et critères d'accessibilité*. Cette formation décrit les critères d'accessibilité dont il faut tenir compte au moment de faire des achats.

## **Politique « Achetez canadien »**

Cette politique est entrée en vigueur le 16 décembre 2025. Elle s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux programmes fédéraux de subventions et de contributions, et sa portée est étendue aux sociétés d'État et à leurs filiales. La SADC est donc tenue de mettre en œuvre la politique « Achetez canadien » et elle prend des mesures pour l'intégrer dans ses pratiques d'approvisionnement et commerciales, tout en tenant compte des pouvoirs que lui confère la loi et de son cadre de gouvernance.